



Le bureau du Conseil municipal a fait lecture du courrier rédigé par l'ancien Conseiller administratif Philibert Perrin où il tente de mettre un terme à la polémique entourant les projets de crèches sur la commune. Il rappelle que lorsqu'il était en charge des affaires sociales communales, il avait toujours été convenu qu'un seul projet de crèche devait être élaboré et souligne que l'agrandissement de la crèche de la Cigogne est nettement plus avantageux que la création d'une nouvelle crèche aux Etournelles. L'auteur de la lettre étant le président de la crèche de la Cigogne, il apparaît, selon le socialiste Raymond Jeanneret, que d'en tenir compte signifierait le cautionnement d'un conflit d'intérêts.

Une visite du local des jeunes étant programmée le même jour qu'une commission, une solution sera trouvée pour permettre aux Conseillers absents de venir découvrir les locaux.

M. le Maire Daniel Mermod a annoncé que le parlement des jeunes, dont M^{lle} Sierro est la présidente, a siégé dans la salle du Conseil le 5 novembre et qu'il pourra désormais apporter des idées aux deux Conseils.

Une demande d'autorisation a été déposée pour l'interdiction de tourner à droite à la Place de l'église en direction de la douane.

Le service de la voirie a gagné pour la quatrième année consécutive le concours des balcons fleuris dans la catégorie des communes de 5'000 à 10'000 habitants, M. Zinniker, chef de ce service, a été chaudement félicité par le Conseiller administratif Luc Malnati. Ce dernier annonce aussi qu'une piste de bus est en voie de réalisation sur la route du Pas-de-l'Echelle, prévenant la population des perturbations provoquées par les travaux déjà entamés. La double piste cyclable sur la route du Stand-de-Veyrier sera aménagée entre avril et septembre 2009 pour le plaisir et la sécurité des amateurs de la petite reine. M. Jeanneret en a profité pour demander s'il était possible d'avancer la réalisation de la piste cyclable sur la route de Vessy et a demandé que soit examinée la possibilité d'en créer une au chemin des Marais où a eu malheureusement lieu un accident la veille. La route de Vessy étant une propriété cantonale, M. Malnati doute que les pressions exercées sur le service cantonal compétent puissent faire en sorte que la réalisation de la piste se fasse avant 2012. Toutefois, la pose d'un radar est envisagée et le Conseiller administratif Thomas Barth tente de convaincre le Conseiller d'Etat Laurent Moutinot du bien-fondé de cette requête, notamment en prévenant que s'il devait y avoir des accidents sur cette route, la responsabilité incomberait à l'Etat. Pour des raisons différentes, il est peu probable que celle du chemin des Marais voit le jour avant cette même année.

« Les premiers effets de la politique ferme du Conseil administratif en matière de sécurité commencent à porter », annonce fièrement M. Barth appuyant sa conclusion sur les statistiques démontrant que les cambriolages avaient

diminué au 3^e trimestre 2008. La mise en place de patrouilles de sécurité privées en serait la principale responsable.

La population se montre ravie, a mentionné M. Barth, de l'avancement de l'enlèvement des tags qui devrait se terminer dans les semaines à venir. Des pourparlers seront entamés prochainement avec les communes de Troinex et de Carouge pour effacer les graffitis se trouvant à l'entrée de la commune. Il en a profité pour remercier les SIG qui ont accepté de participer à l'opération en effaçant eux aussi les tags de leurs installations.

Aménagement de l'espace de jeux tronqué

Au nom du parti démocrate-chrétien, M. Charles Hutzli s'est montré désolé que le projet initial ait été amputé de sa fontaine pour des raisons de coûts. Il a rappelé que le groupe avait accepté la diminution des impôts, ayant eu la promesse du Conseil administratif que les investissements prévus n'en seraient pas affectés. Il craint que cette promesse ne soit pas tenue et que divers projets soient mis en péril par manque de ressources financières. Le montant prévu pour la réalisation de la fontaine, soit CHF 250'000, a été retiré du projet de délibération qui a reçu l'approbation du Conseil municipal. Ce montant, comme le souligne le radical Yves Duffey, devrait être utilisé ultérieurement pour l'aménagement de la place de jeux lorsqu'une installation sera proposée et acceptée par les élus. Ce sont CHF 1'540'000, dont il faudra déduire la somme de CHF 43'000 fournie par le Tennis Club de Veyrier – Grand-Donzel, qui ont donc été accordés pour les travaux à effectuer pour les courts de tennis. L'espace de jeux sera pour sa part rajouté grâce aux CHF 737'000 votés.

Modération

Le libéral Thierry Schaffhauser a apprécié la façon dont les projets de modération de diverses routes de la commune ont été présentés

aux Pinchatois qui ont assisté en grand nombre à la séance d'information où était présent M. Malnati. C'est donc à l'unanimité que le Conseil municipal a décidé d'octroyer la somme de CHF 1'780'000 pour les divers aménagements de ralentissement et de zones de rencontre prévus sur les chemins Sur-Rang, Vert, Crevin, Potter, Bouvreuils et Antoinette. M. Malnati a précisé que le Conseil administratif reviendrait avec d'autres propositions de modération pour d'autres rues de la commune.

Taxe professionnelle maintenue

« Notre groupe s'est retrouvé bien seul à vouloir faire un geste financier pour les commerçants, artisans et PME de notre territoire qui voient sans cesse leurs charges s'alourdir », a évoqué le démocrate-chrétien Raymond Gavillet. Bien que la conjoncture économique ne laisse présager rien de bon, il serait judicieux selon lui de donner un coup de main à ces entreprises particulièrement en temps de crise.

Les arguments de M. Schaffhauser en défaveur de cette suppression sont nombreux. Il a notamment relevé que ces entreprises avaient elles aussi bénéficié de la diminution du centime additionnel, que les lourdeurs administratives liées au calcul de la taxe ne pourraient être abolies car celles-ci ne sont pas du ressort de la commune ou encore que cette suppression ou plutôt dégrèvement n'attirerait pas de nouveaux commerces, l'absence de nouveaux venus étant plutôt liée au manque de locaux.

Le Conseil administratif, se ralliant au point de vue de M. Schaffhauser, a conseillé aux élus de rejeter ce projet de délibération, conseil qui a été suivi par la majorité de l'hémicycle.

→
suite en page 12



**Les patrouilleuses scolaires de la commune
vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année
et une excellente année 2009.**

Horaires et fermetures de fin d'année

Service de la sécurité municipale

Le service de la sécurité municipale (022 899 10 13) effectuera une permanence les lundi 29 décembre 2008 et vendredi 2 janvier 2009 de 10h00 à 12h00. En cas d'urgence en dehors de cette permanence, le service est joignable durant toute la durée des fêtes de fin d'année au 079 421 84 03.

Service de l'administration

Les bureaux de la mairie seront fermés du mercredi 24 décembre 2008 au vendredi 2 janvier 2009 inclus. En cas d'urgence, un passeport provisoire peut être émis auprès de la Police de Sécurité Internationale de l'Aéroport International de

Genève, niveau des arrivées. Ouvert de 5h00 à 22h00, 7/7 jours, la veille ou au plus tard 3 heures avant le départ. Tél. 022 427 92 81.

Service de la petite enfance

Les institutions communales de la petite enfance seront fermées durant les vacances scolaires, soit du lundi 22 décembre 2008 au vendredi 2 janvier 2009 inclus.

Etat-civil

En cas d'urgence, pour les besoins de l'état-civil (décès ou naissance), une permanence est assurée à la mairie de Chêne-Bourg le samedi 27 et le mercredi 31 décembre de 10h00 à 12h00 (022 869 41 10).

Ramassage des sapins

La levée des sapins aura lieu du 5 au 9 janvier 2009. Merci de dégarnir vos sapins pour qu'ils puissent être recyclés dans les meilleures conditions.

Auberge du Grand-Donzel

Le restaurant du centre communal de Grand-Donzel sera fermé du 1^{er} au 5 janvier 2009 inclus. Pour les horaires d'ouverture pendant les Fêtes, voir en page 3.

Les autorités municipales vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et une heureuse année 2009

Qui sont nos élus ?

Cette rubrique vous les présente, deux par deux.



M. PHILIPPE ROSSÉ

Conseiller municipal depuis juin 1999
Parti libéral

Quelles sont vos passions ?

La musique, l'architecture, la photo, le vin et surtout les vacances en famille.

Quel est votre plat préféré ?

Le filet de bœuf saignant, fondant ou un plat de tagliatelles fraîches et tomates.

Quel talent auriez-vous souhaité avoir ?

Être musicien de jazz, interprète et compositeur pour jouer en groupe, en public dans des lieux mythiques.

Quelle est votre plus grande qualité ?

La persévérance.

Quel est votre plus grand défaut ?

La surdit  selective ! (Madame dixit !).

Quel est le plus beau souvenir qui vous rattache à Veyrier ?

Notre déménagement en famille, en été 1994.

Quelle personne / personnage admirez-vous le plus ?

Woody Allen, pour sa puissance créative et son humour, sa dérision et son originalité.

Dans quel autre pays auriez-vous aimé être né ?

En Espagne, à Barcelone. Vie culturelle riche, dynamisme économique, beauté de la langue, ouverture vers l'Europe et le monde.

Si vous étiez

Une plante : *La vigne, la puissance, la générosité et le plaisir.*

Un lieu à Veyrier : *Le hameau de Sierne, pour la beauté du site et du patrimoine bâti.*

Un personnage de BD ou de dessin animé : *Sbrek, pour sa rudesse et sa générosité.*

Un animal : *L'écureuil, vif, élégant et prévoyant !*

Un livre : *« Loin de Chandigarh » de Tarun J. Tejpar, un livre flamboyant.*

Une œuvre musicale : *« Round Midnight » pour la variété de ses interprétations et l'ambiance qu'elle dégage.*

Un tableau : *« Les mangeurs de pommes » de terre de Van Gogh, la rudesse de la vie de la campagne et la beauté de la lumière.*



MME MARIELENA GAUTROT

Conseillère municipale depuis juin 2003
Parti démocrate-chrétien

Quelles sont vos passions ?

L'information et les voyages. Le fitness et les randonnées à pied.

Quel est votre plat préféré ?

*Ceviche.
(plat traditionnel péruvien à base de poisson mariné au citron).*

Quel talent auriez-vous souhaité avoir ?

J'aime l'art de la danse classique, j'aurais voulu être une danseuse étoile.

Quelle est votre plus grande qualité ?

La persévérance.

Quel est votre plus grand défaut ?

L'impatience

Quel est le plus beau souvenir qui vous rattache à Veyrier ?

Lorsque nous nous sommes installés à Veyrier en 2001, nous avons été très touchés par l'accueil des autorités lors de la soirée pour les nouveaux habitants de la commune.

Quelle personne / personnage admirez-vous le plus ?

Nelson Mandela pour son combat et son éthique.

Dans quel autre pays, auriez-vous aimé être née ?

En Suisse... Je suis née au Pérou, mais j'habite dans le canton de Genève depuis plus de 20 ans.

Si vous étiez

Une plante : *Une Rose Black Baccara.*

Un lieu à Veyrier : *Le Grand-Donzel.*

Un personnage de BD ou de dessin animé : *Tintin et Corto Maltese, deux voyageurs.*

Un animal : *L'orang-outan.*

Un livre : *La maison aux esprits d'Isabelle Allende.*

Une œuvre musicale : *La Flûte enchantée de W.-Amadeus Mozart.*

Un tableau : *La Joconde, une beauté naturelle.*



Budget et plan des investissements

Tous les groupes ont chaleureusement félicité le Conseil administratif pour son travail ainsi que l'administration communale et plus particulièrement le secrétaire général Christian Garin pour son aide précieuse lors de l'élaboration des documents. Comme l'explique M. Gavillet, l'augmentation des charges de 11% par rapport à 2008 s'explique par la création de 2 postes, l'un d'ASM et l'autre pour le service technique communal et par les défauts de construction découverts à l'école du Bois-Gourmand. D'un autre côté, l'augmentation des revenus fiscaux globaux de presque 12% permet un excédent de revenus de quelques CHF 833'000.

Selon le vert Max Müller, la crise internationale et la récession prévisible pour notre pays font qu'un risque de déficit du budget de fonctionnement soit imminent et il soutient donc le budget du bout des lèvres. D'autre part, il prévient qu'il restera attentif à l'évolution des charges et aussi des investissements.

Le socialiste Henri-Marc Schaerer se réjouit de l'acceptation par le Conseil administratif de faire une étude sur les besoins de la petite enfance, étude qui avait été demandée depuis plusieurs années déjà, mais acceptée seulement aujourd'hui. Il avoue aussi être ravi que la part accordée à l'aide humanitaire augmente de 20%, passant de CHF 10 à 12 par habitant par année. C'est à l'unanimité que le projet de budget 2009 et le plan des investissements 2009 ont été acceptés. Le centime additionnel demeurera donc à 39, et, point important, un montant de CHF 400'000 sera incorporé dans le plan des investissements sous l'exercice 2009 pour l'aménagement de la crèche communale, comme l'avait souhaité bon nombre de Conseillers lors de la dernière séance. Cette bonne nouvelle aura donc fait abandonner le projet de motion rédigé par les Verts sur le sujet de la crèche. M. Mark Bjertnes veillera tout de même à ce que la mise au concours pour la concrétisation du PLQ des Eturnelles soit lancée dans les mois à venir.

Vote à rebours

Le Conseil administratif a demandé aux élus d'accepter la modification partielle du règlement du Conseil municipal, modification liée au vote électronique dont le système était déjà installé lors de cette proposition. Comme l'a rappelé M. Barth, l'approbation du Conseil pour cette dépense de CHF 12'000 n'était pas nécessaire, mais la façon de procéder de l'exécutif n'a pas eu l'heur de plaire à tous.

« Je n'aimerais pas que cela devienne une habitude de nous mettre devant le fait accompli », s'est exprimé M. Duffey. Malgré la déception de cette façon de procéder de la part de l'exécutif, la proposition a été acceptée. Il faut noter que le vote à main levée restera possible autant que le scrutin secret lors d'élections.

Selon la démocrate-chrétienne Marielena Gautrot, la salle devient trop petite d'abord pour accueillir l'ensemble des Conseillers mais égale-

ment pour le public venant assister aux séances. Comme le rappelle M. Barth, il avait été question de trouver une solution à ce problème, mais la commission des finances avait décidé de reporter cette éventualité en 2010.

Collecteurs séparatifs route de Drize

Ces travaux de séparation des collecteurs liés à la construction d'un EMS coûteraient, une fois les subventions et autres fonds recueillis, quelques CHF 55'000 sur un coût total de CHF 680'000. Quelques précisions demandées par les élus ont amené le Conseil municipal à renvoyer le projet en commissions. Parmi les questions soulevées, les montants exacts des subventions et fonds et la validité de deux documents non concordants. Les travaux ne seront pas reportés pour autant, ne pouvant de toute façon être entamés en novembre ou décembre.

Veyrier se remet à la page

Comme le rappelle M. Mermod, tous les élèves de sixième année ont reçu le livre de Veyrier version 1990, édition qui mériterait une mise à jour ou mieux encore une refonte. Dans cette optique, il s'est doté de gens très compétents pour réaliser l'ouvrage qui coûterait CHF 140'000 pour 2000 exemplaires imprimés. Il a souhaité obtenir l'acceptation immédiate du projet, mais n'a pas obtenu gain de cause. Pour M. Jeanneret, il faudrait éclairer les Conseillers sur l'utilisation escomptée de l'objet et envisager une refonte moins onéreuse qui permettrait d'offrir le livre aux nouveaux habitants. M. Mermod a fait part de ses craintes de voir les commissaires de l'information tenter de faire le travail des mandataires en s'impliquant trop directement dans la direction à donner au livre, craintes atténuées par les Conseillers qui ont assuré ne pas vouloir s'immiscer à ce point dans la réalisation de l'ouvrage.

Electricité pas si propre que cela

« J'ai fait cette installation chez moi et c'est rentable », a affirmé M. Jeanneret en parlant de panneaux photovoltaïques qu'il souhaiterait voir fleurir sur le toit d'immeubles communaux selon

la motion de son parti. M. Malnati a avoué qu'un ingénieur-conseil avait été mandaté en 2007 pour étudier la possibilité de poser ce genre de panneaux sur le toit de l'école du Bois-Gourmand, endroit qui s'est d'ailleurs révélé optimal pour ce genre d'opération. Malheureusement, au niveau fédéral, trop de demandes seraient faites, gelant pour l'instant ce genre de projet. Il révèle également qu'au niveau cantonal, la production d'électricité serait supérieure à la consommation de la population dans son ensemble, rendant le projet difficilement réalisable.

« Nous accueillons cette motion avec intérêt, mais avons des doutes sur le calcul du rendement exposé par les motionnaires », a admis le libéral Serge Patek avant de proposer de transformer la motion en postulat, jugé moins contraignant.

Quant à M. Hutzli, il a rappelé que la production d'une cellule photovoltaïque était onéreuse, polluante et gourmande en consommation d'énergie, appuyant ainsi la transformation proposée par M. Patek.

C'est finalement sous forme de postulat qu'a été déposée la requête d'évaluer la possibilité de poser des panneaux solaires sur la commune. Le Conseil administratif dispose donc de quatre mois pour fournir quelques éléments de réponse.

Sujets mitigés

M. Jeanneret a souligné que Cuba était souvent touché par les tornades et ouragans, mais qu'on ne pensait jamais à leur octroyer des fonds de solidarité. Il aimerait que la prochaine fois le Conseil administratif pense à eux, même s'il n'était pas nécessairement d'accord avec le régime politique du pays.

Une proposition de M. Müller a provoqué éclats de rire dans l'hémicycle. En effet, celui-ci rappelant l'éclatement des ententes entre certains groupes politiques, a proposé la création d'une sous-commission des affaires matrimoniales.

Dans les questions laissées en suspens, celle des voitures d'entreprises parquées sur le chemin du Bois-Gourmand sera le sujet d'un examen plus approfondi par le Conseil administratif pour évaluer la gêne causée par les stationnements en masse sur ce tronçon.

Nancy Gagné-Bolle

Création du Parlement des jeunes

Depuis le 5 novembre dernier, date de l'assemblée constitutive à laquelle ont participé de nombreux jeunes, un parlement des jeunes existe à Veyrier pour les résidents de la commune âgés entre 13 et 25 ans.

L'initiative de la création de ce parlement émane de Mlle Céline Sierro, 18 ans, qui en a fait son sujet de travail de maturité.

Actuellement composé de 7 membres, dont 5 membres du bureau, le parlement des jeunes a pour but, selon l'article 2 de ses statuts, de permettre aux jeunes de la commune de Veyrier de se rencontrer afin de débattre de sujets qui les intéressent, de mettre en œuvre des projets qui les concernent et de les soumettre aux autorités.

Le Conseil administratif se réjouit donc d'étudier les prochaines propositions émanant des jeunes de la commune et les relaiera après examen au Conseil municipal en vue de leur éventuelle réalisation.

Pour toute question ou demande d'adhésion, vous pouvez contacter M^{lle} C. Sierro.
c.sierro@hotmail.fr – 079 219 33 28



Bien implantée dans la vie politique communale, l'Association libérale de Veyrier (ALV) compte actuellement un Conseiller administratif et neuf Conseillers municipaux.

Soucieux du maintien de la qualité de vie des habitants de Veyrier, leur action se développe en particulier dans les domaines suivants :

Une commune sûre

Assurer la sécurité des citoyens est l'un des devoirs fondamentaux de la société.

Fort de cette conviction, le groupe des Conseillers municipaux libéraux a déposé et fait accepter en 2006 par le Conseil municipal une motion sur la sécurité à Veyrier.

Cette motion a conduit le Conseil administratif, sous l'impulsion du représentant libéral en charge de ce dossier, à soumettre au Conseil municipal dès le début de la présente législature un projet visant à combattre l'insécurité à Veyrier.

Ce projet comporte plusieurs axes, soit en particulier l'effacement systématique des tags, le renforcement des patrouilles nocturnes, l'installation de caméras de vidéosurveillance dans des endroits sensibles et l'engagement d'un ASM supplémentaire ce qui permettra d'élargir la présence des agents municipaux dans les rues de la commune.

Ce projet est ardemment défendu par les Conseillers municipaux libéraux qui le considèrent comme prioritaire.

Un développement harmonieux pour Veyrier

Durant plusieurs années, les libéraux se sont engagés pour l'élaboration et l'adoption d'un plan directeur communal qui préserve le caractère résidentiel de la commune, notamment celui du Plateau de Vessy.

C'est aujourd'hui heureusement chose faite.

Conscients de la nécessité de construire des logements pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population, et notamment des jeunes de Veyrier, les libéraux privilégient le développement de la couronne du village, en particulier celui du périmètre des Etournelles.

L'ALV veillera en permanence à une intégration harmonieuse des futures constructions à l'ensemble de l'habitat et des bâtiments existants.

Une gestion communale moderne

Les libéraux de Veyrier se sont de tout temps engagés pour une gestion résolument efficace des affaires communales.

Ces valeurs de rigueur et de respect du financement apporté par le contribuable sont plus actuelles que jamais.

Les élus libéraux examinent ainsi sans relâche la nécessité et l'opportunité des dépenses communales.

Ils se battent également pour le maintien d'une fiscalité communale attrayante et ont dans cette optique soutenu sans réserve la baisse d'un centime additionnel entrée en vigueur cette année.

Des réponses adaptées aux besoins de la société

Les libéraux sont sans conteste favorables au développement de lieux d'accueil diversifiés pour la petite enfance (crèches, haltes-garderies, mairies de jour).

C'est dans cette perspective que le groupe des Conseillers municipaux soutient le développement de la crèche de la Cigogne.

De même, pour que les jeunes puissent pleinement participer aux activités communales, les libéraux appuient le développement et la modernisation des infrastructures et de loisirs.



Thomas Barth
Conseiller administratif



Marlyse Rostan
Conseillère municipale



Philippe Prost
Conseiller municipal



Philippe Rossé
Conseiller municipal



Thierry Schaffauser
Conseiller municipal



Serge Patek
Conseiller municipal



Renée Van Der Bent
Conseillère municipale



Cosimo Rizzo
Conseiller municipal



Laurent Bernheim
Conseiller municipal



Philippe Cornebise
Conseiller municipal

Rubrique technique

Lors du Conseil municipal du 11 novembre dernier, il a été voté la réalisation de deux projets.

Le premier concerne la zone 30 km/h et la zone de rencontre de Pinchat visant des modérations de trafic et des travaux SIG sur les chemins Sur-Rang et des Bouvreuils ainsi que sur l'avenue Antoinette. Ces travaux devraient débuter au printemps prochain.

Le deuxième projet voté est le réaménagement de la place de jeux pour enfants située sur le site du Grand-Donzel et la rénovation et la création de nouveaux courts de tennis. Ces travaux débuteront en janvier pour se terminer vers juin 2009.

Chantiers en cours

Le changement d'une conduite de gaz dans le Petit-Veyrier est en cours. La fin de ces travaux n'a pas encore été définie.

La rénovation de l'auberge du Grand-Donzel est terminée. L'établissement est ouvert.





Flash Info

Apéritif communal

Les autorités communales ont plaisir de convier la population veyrite au traditionnel apéritif de début d'année. Le rendez-vous est fixé au jeudi 8 janvier 2009, à 19h00, à la salle communale.

M. le Maire Daniel Mermod ainsi que M^{me} Claudine Constantin Saby, présidente du Conseil municipal, et M. Eric Ménétrey, président du Cartel des sociétés, se relayeront sur scène pour adresser leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

Le prix du Mérite 2008 sera remis par le jury et la partie musicale assurée par la fanfare l'« Echo du Salève » et par l'« Empro-Genève » (fifres et tambours). Venez nombreux.

Séance d'information publique Périmètre Grand-Salève

Une séance d'information publique aura lieu le mercredi 4 février 2009 concernant exclusivement le périmètre Grand-Salève dont le lauréat a été désigné en novembre 2008. Une exposition des projets d'aménagement de ce périmètre sera ouverte au public du 7 au 17 janvier 2009. (voir agenda)

Médailles de chiens 2009

Les médailles de chiens pour l'année 2009 seront en vente à la mairie du 5 janvier au 31 mai 2009. Toutefois, la date limite pour l'acquisition de la médaille est fixée au 31 mars 2009.

Le tarif 2008 reste applicable en 2009.

Bibliobus – horaires 2009

Le service des bibliobus a vu sa grille horaire modifiée pour l'année 2009 :

Pinchat :

un mardi du mois de 11h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Bois-Gourmand :

un mardi du mois de 10h30 à 12h00

Veyrier :

un mercredi du mois de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Le calendrier détaillé sera envoyé par tous-ménages aux habitants de la commune et est disponible sur le site du bibliobus :

www.ville-ge.ch/bmu.

Résultat du lâcher de ballons 1^{er} août 2008

La gagnante de cette année est M^{lle} Tiphaine Schurink. Son ballon a été retrouvé à St André de Boège (Haute-Savoie) en France.

Site Internet

Vous trouverez sur le site de la commune www.veyrier.ch diverses informations supplémentaires sur les activités et les prestations fournies par la mairie.

Jobs d'été communaux

Les candidatures pour les jobs d'été dont le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la commune seront prises en compte dès le 1^{er} janvier 2009.

Inscription dans les institutions de la petite enfance

Les inscriptions dans les institutions de la petite enfance pour l'année scolaire 2009-2010 auront lieu le mardi 10 mars 2009 dès 7h30 à la salle communale.

La Fondation de la commune de Veyrier pour le logement

La Fondation de la commune de Veyrier pour le logement est une entité récente puisqu'elle a été mise sur pied en 2005. Ses activités, par contre, puisent leur origine dans les immeubles que notre commune a acquis tout au long de ces dernières décennies. C'est en 1989 déjà que le Conseil municipal s'est penché sur l'opportunité de réunir les activités liées à la mise à disposition de logements à la population de Veyrier. Cette proposition a été reprise en 2001 et, après les travaux de préparation nécessaires, le Conseil municipal votait sa création le 7 décembre 2004. Le Conseil avait été sensible aux avantages d'une fondation autonome : transparence et indépendance de fonctionnement, optimisation et dynamisation de la gestion et, enfin, décharge de l'administration communale. Actuellement la fondation dispose de 111 logements répartis entre cinq immeubles dont certains sont centenaires et d'autres très récents.

Les 8 membres du Conseil de fondation sont élus par le Conseil municipal et le Conseil administratif et représentent tous les partis de notre commune. Le Conseil de fondation opère essentiellement à travers deux commissions : la commission pour le logement et la commission des travaux. La mission de la fondation étant de mettre à disposition des Veyrites des logements à loyer raisonnable, elle s'efforce de gérer de fa-



çon optimale et transparente le parc immobilier existant. Cela implique notamment le suivi des locations, les relations avec les régies en charge des différents immeubles (commission du logement) ainsi que la planification et l'exécution des travaux d'entretien et de rénovation (commission des travaux).

Consciente de la demande existante pour des logements, la fondation souhaite dynamiser ses activités par l'acquisition de nouveaux immeubles. Elle avait d'ailleurs grand espoir d'offrir rapidement à la location les nouveaux logements prévus dans l'immeuble à construire sur la parcelle propriété de la commune située aux Etournelles. Ce projet a toutefois été retardé par des recours. La fondation reste ouverte à toute possibilité de développement locatif sur notre commune.

La problématique du manque de logements étant très aiguë, le Conseil de fondation a décidé

d'adopter une politique d'attribution des logements devenus vacants en toute transparence. La fondation tient à jour la liste des demandeurs de logement. Pour s'inscrire, il suffit de remplir le document d'inscription et fournir les pièces demandées auprès de la mairie en précisant le besoin en nombre de pièces. La mairie fait suivre automatiquement à la fondation toutes les inscriptions. Lorsqu'un appartement se libère, la commission du logement écrit à tous les demandeurs dont le besoin correspond à la typologie du logement devenu disponible. Elle traite ensuite les confirmations d'intérêt de la part des demandeurs en fonction de critères très précis.

Les trois critères retenus lors des attributions sont l'importance du lien que l'éventuel locataire a avec Veyrier, le besoin et l'urgence du demandeur de trouver un logement dans notre commune et, enfin, sa solvabilité. Sur cette base, la décision incombe à la commission.

Conscient de l'importance pour Veyrier de pouvoir disposer de logements à loyer raisonnable, l'ensemble du Conseil de fondation continuera à travailler avec sérieux et dans un esprit de collaboration à l'amélioration de son offre.

Fondation de la commune pour le logement
Case postale 330 – 1255 Veyrier